



GROUP 3 (G1) FONGICIDE



fiche de données de sécurité

[https://links.jtcrop.net/FR\\_Tenstar](https://links.jtcrop.net/FR_Tenstar)



**FONGICIDE** systémique à large spectre pour culture de blé, avoine, orge, seigle, crucifères oléagineuses, lin, cultures porte graine.

Emulsion de type aqueux (EW) – Formulation contenant 250 g/L tébuconazole (25,8% p/p)

**TENSTAR (AMM n°2200063)**

(contient du tébuconazole)

UFI: 1VV2-TOA1-Q00X-YCQ0

**DANGER**



RESERVE A UN USAGE  
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

**H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 provoque des lésions oculaires graves. H332 Nocif par inhalation. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Eviter de respirer les brouillards/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305

+ P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. **SPe 1** Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an sur les céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures port-graines diverses.

**SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour deux applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour une application par an. **SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour une application par an. Délai de rentrée: 48 heures.

**PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE  
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

**EN CAS D'URGENCE**  
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,  
n° vert : 0 800 887 887  
(appel gratuit depuis un poste fixe).

Volume net  
**5L e**

Distribué par :

JT Agro Europe sp. z o.o.

Gate A, Aleja Grunwaldzka 472  
80-309 Gdańsk, Poland

Téléphone: +44 1484 848885

Détenteur de l'AMM :

JT Agro Ltd

126-134, Baker Street  
London W1U 6UE  
ROYAUME UNI

[www.jtcrop.com](http://www.jtcrop.com) | [info@jtcrop.com](mailto:info@jtcrop.com)



04/25



GROUP 3 (G1) FONGICIDE



fiche de données de sécurité

[https://links.jtcrop.net/FR\\_Tenstar](https://links.jtcrop.net/FR_Tenstar)



**FONGICIDE** systémique à large spectre pour culture de blé, avoine, orge, seigle, crucifères oléagineuses, lin, cultures porte graine.

Emulsion de type aqueux (EW) – Formulation contenant 250 g/L tébuconazole (25,8% p/p)

**TENSTAR (AMM n°2200063)**

(contient du tébuconazole)

UFI: 1V2V-TOA1-Q0Q0-YCQ0

**DANGER**



RESERVE A UN USAGE  
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

**H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 provoque des lésions oculaires graves. H332 Nocif par inhalation. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Eviter de respirer les brouillards/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOLISON/ un médecin. P501 Éliminer le contenu/recipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisations afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. **SP1** Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an sur les céréales, lin, crucifères oléagineuses d'hiver et cultures port-graines diverses.

**SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses de printemps pour deux applications par an et pour les usages sur cultures porte-graines diverses pour une application par an. **SPe 3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales, lin et crucifères oléagineuses d'hiver pour une application par an.

Délai de rentrée: 48 heures.

**PROTEGER DU GEL - BIEN AGITER AVANT USAGE  
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**

Numéro de lot : voir sur emballage – Consulter le livret avant toute utilisation

Volume net

**5L**

Distribué par :

JT Agro Europe sp. z o.o.  
Gate A, Aleja Grunwaldzka 472  
80-309 Gdańsk, Poland  
Téléphone: +44 1484 848885

[www.jtcrop.com](http://www.jtcrop.com) | [info@jtcrop.com](mailto:info@jtcrop.com)

Détenteur de l'AMM :

JT Agro Ltd  
126-134, Baker Street  
London W1U 6UE  
ROYAUME UNI

**EN CAS D'URGENCE**  
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,  
n° vert : 0 800 887 887  
(appel gratuit depuis un poste fixe).

0425



## TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Traitement des parties aériennes - **RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL**

**Mode d'action** : TENSTAR est un fongicide à action préventive et curative par inhibition de la biosynthèse des stérols  
 - FRAC : Groupe 3(G1)

Cultures	Maladies	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'application	Stade d'applications	DAR	ZNT
<b>Avoine</b>	Rouille couronnée	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 30 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5 (dont DVP 5)
<b>Blé</b>	Fusariose, Oïdium(s), Rouille(s)	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 30 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5 (dont DVP 5)
<b>Crucifères oléagineuses</b>	Cylindrosporiose, Maladies fongiques des siliques, sclérotinose, Limit. Croiss. Org. Aériens	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 32 et BBCH 69	56 j	5 (dont DVP 5)
				<i>Uniquement sur crucifères oléagineuses d'hiver sauf navette</i>		
		1 L/ha	2/an	Entre BBCH 32 et BBCH 69	56 j	20 (dont DVP 20)
<i>Uniquement sur crucifères oléagineuses de printemps sauf navette Intervalle minimum entre les applications : 14 jours</i>						
<b>Lin</b>	Septoriose et kabatiella (polyspora)	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 30 et BBCH 69	56 j	5 (dont DVP 5)
<b>Orge</b>	Oïdium(s)	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 30 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5 (dont DVP 5)
	Rouille(s)	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 30 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5 (dont DVP 5)
<b>Seigle</b>	Rouille(s)	1 L/ha	1/an	Entre BBCH 30 et BBCH	F (BBCH 69)	5 (dont DVP 5)
<b>Porte graine - Graminées fourragères et à gazon</b>	Maladies des taches foliaires, Rouille(s)	1 L/ha	1/an	-	-	20 (dont DVP 20)
<b>Porte graine - Légumineuses fourragères</b>	Rouille(s)	1 L/ha	1/an	-	-	20 (dont DVP 20)
<b>Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères</b>	Maladies des taches foliaires, Rouille(s)	1 L/ha	1/an	-	-	20 (dont DVP 20)
<b>Porte graine</b>	Act. Croiss. Floraison	1 L/ha	1/an	-	-	20 (dont DVP 20)
	Maladies diverses	1 L/ha	1/an		Non applicable sauf mais 42 j	20 (dont DVP 20)

**DAR** : Délai Avant Récolte (jours) - **ZNT** : Zone Non Traitée aquatique (m) - **DVP** : Dispositif Végétalisé Permanent (en mètres)

**Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an et par culture.**

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'UNION Européenne, consultable à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

## CONDITIONS D'APPLICATION

Les pulvérisateurs doivent être SOIGNEUSEMENT NETTOYÉS avant utilisation et les filtres doivent être vérifiés.

Une pression de pulvérisation de 2-3 bar (30-40 psi) est recommandée.

Appliquer avec une qualité de pulvérisation **MOYENNE**.

La hauteur de rampe et le volume d'eau doivent être ajustés pour assurer une bonne couverture de la culture, en particulier aux derniers stades de croissance. Dans les cultures denses, aux derniers stades de croissance, des volumes d'eau plus élevés devront être utilisés.

## CÉRÉALES

TENSTAR peut être utilisé sur toutes les variétés de blé d'hiver et de printemps (excepté sur blé dur), orge, seigle ainsi que sur l'avoine d'hiver et de printemps.

Dose individuelle maximale : 1,0 L/ha

Première application : Pour le blé, l'orge, l'avoine, et le seigle d'hiver et de printemps, l'application doit être effectuée après le stade BBCH 30, à la dose de 1,0 L/ha et s'arrêter avant le tout début du gonflement. Une dose maximale de 1,0 L/ha ne peut être appliquée juste après le stade BBCH40.

Dernière application : fin de floraison (stade BBCH 69).

### Volume d'eau

Pour la plupart des cultures : 100-200L/ha.

Des volumes de pulvérisation élevés sont recommandés lorsque la culture est dense ou que la pression/ le risque de maladie est élevé, afin d'assurer une bonne pénétration jusqu'aux feuilles inférieures et aux tiges de la base. Le contrôle de la maladie risque d'être compromis en cas de volumes d'eau réduits car la couverture de pulvérisation ne serait pas suffisante.

### Maladies contrôlées - Période d'application

Lorsque la pression de la maladie demeure élevée, un traitement avec un produit efficace alternatif pourrait être nécessaire afin de maintenir le contrôle.

Rouille jaune et rouille brune (blé, orge et seigle)

Appliquer TENSTAR dès les premiers signes de maladie.

Les traitements effectués sur des infections déjà établies sont probablement moins efficaces.

#### Fusariose (blé)

TENSTAR s'applique de façon préventive. Un traitement peu après l'émergence de l'épi peut réduire significativement la fusariose.

#### Oïdium (blé et orge)

TENSTAR doit être appliqué dès les premiers signes de la maladie. Lorsque la pression de la maladie demeure élevée, des traitements avec un produit alternatif peuvent être préconisés (voir paragraphe sur la « Gestion de la résistance »).

#### Rouille couronnée (avoine)

Appliquer TENSTAR dès l'apparition des premiers symptômes de rouille couronnée. Il arrive, parfois, après traitement, que des taches transitoires apparaissent sur le blé ou bien des rougeurs/brûlures sur l'avoine, sans pour autant affecter le rendement.

## COLZA OLÉAGINEUX

TENSTAR peut être utilisé sur toutes les variétés de colza d'hiver ou de printemps.

La dose maximale d'emploi est de 1,0 L/ha entre les stades de croissance BBCH 32 et BBCH 69.

### Volume d'eau

TENSTAR doit être appliqué avec des volumes d'eau de 100 à 400 L/ha. Les grands volumes d'eau sont utilisés pour des cultures denses.

### Maladies contrôlées - Période d'application

#### *Alternaria* spp. :

Le traitement à la dose de 1,0 L/ha, doit commencer dès le début de la maladie, c'est-à-dire lorsque des taches noires de la taille d'une tête d'épingle apparaissent pour la première fois sur les goussettes.

#### *Sclerotinia* :

1,0 L/ha de TENSTAR appliquée au début de la pleine fleur permettra de réduire la pourriture de la tige occasionnée par *Sclerotinia*.

#### *Mycosphaerella brassicicola* :

Les applications en printemps/été de TENSTAR sont efficaces contre cette maladie.

## **LIN**

Dose maximale d'utilisation : 1 L/ha entre les stades BBCH30 et BBCH69. Le délai avant récolte est de 56 jours.

### **Volume d'eau**

TENSTAR doit être appliqué avec des volumes d'eau de 100 à 400 L/ha. Les grands volumes d'eau sont utilisés pour des cultures denses.

### **Maladies contrôlées - Moment de l'application**

Septoriose et kabatiella (polyspora) :

TENSTAR appliqué dès les premiers signes des maladies, permettra de réduire les maladies.

### **PREPARATION DE LA BOUILLIE**

Bien agiter le bidon avant utilisation.

Ajouter la quantité requise de TENSTAR au réservoir de pulvérisation à moitié rempli tout en maintenant le système d'agitation en marche, puis le compléter jusqu'au volume voulu.

Maintenir l'agiteur en fonctionnement pendant la pulvérisation et les arrêts jusqu'à ce que le réservoir soit complètement vide. Pulvériser immédiatement après le mélange.

Lorsque TENSTAR est utilisé en mélange avec d'autres produits phytopharmaceutiques, TENSTAR doit être ajouté au réservoir de pulvérisation en dernier, après mise en solution des autres produits, sauf indication contraire – voir paragraphe « mélanges extemporanés ».

### **MELANGES EXTEMPOREANES**

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Consulter le site : <https://ephy.anses.fr/>

Contactez JT Agro Ltd pour des informations complémentaires de compatibilité sur les mélanges extemporanés. Les instructions complètes du fabricant doivent être suivies pour chaque produit mélangé dans le réservoir.

### **PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes

résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, JT AGRO décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Le tébuconazole appartient à la famille chomque des triazoles qui fait partie du groupe n°3 du FRAC. Il s'agit d'un IDM agissant sur la biosynthèse des stérols. Le risque inhérent à cette substance active est considéré comme modéré.

**Afin d'éviter tout problème de résistance, il est impératif de ne pas appliquer TENSTAR (ainsi que tout autre produit à base de tébuconazole) plus d'une fois par an et par culture.**

### **STOCKAGE DU PRODUIT**

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine à l'abri du gel, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### **PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR**

Se laver les mains après toute manipulation / utilisation / intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

CARACTÉRISTIQUES DES EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE		NETTOYAGE		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique**	 Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire	FPI vestimentaire	FPI vestimentaire	 EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précipité		EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifié EN 166 (CE, sigle 3)						

\* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\*\* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

\*\*\* En cas de contact avec la culture traitée

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## ELIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

**RE-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.** Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine et faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



## EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## **PREMIERS SOINS**

**Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Après inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

**Après contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

**Après ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

## **AVERTISSEMENTS**

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.